



SPECIAL CONSEIL

30 mars 2011

N° 55

Le conseil municipal s'est réuni le trente mars deux mille onze à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur CARRE Georges, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 23 mars 2011

Figuraient à l'ordre du jour :

I – APPROBATION PROCES VERBAL – REUNION DU CONSEIL DU 1^{ER} FEVRIER 2011

Procès verbal réunion du conseil du 1^{er} février 2011, adopté à l'unanimité

II-DELIBERATIONS :

1) Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de construction d'une école élémentaire et d'une cantine scolaire.

Il précise qu'il peut être sollicité des subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de : 3 534 250,00€ HT soit 4 226 963,00€ TTC ainsi que son plan de financement.

Décide d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge, S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet des dossiers « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ».

S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 15 ans,

Mandate Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de subventions « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 » auprès de l'état

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de ces opérations.

2) Mode de calcul des charges dans les logements communaux

Le conseil municipal après en avoir délibère et par 21 voix pour

1 abstention madame Alibert Brignogne

Décide de calculer les charges de chauffage en appliquant un pourcentage du coût total des dépenses de chauffage de l'établissement

Dit que les montants réclamés sont :

Pour le logement de l'école Gambetta :

• Pour 2009, 613€ + 50€ soit 663€ de charges annuelles

• Pour 2010, 543€ + 50€ soit 593€ de charges annuelles

Pour le logement de l'école blanchet :

• Pour 2009, 1 521€ + 100€ soit 1 620€ de charges annuelles

• Pour 2010, 1 323€ + 100€ soit 1 423€ de charges annuelles

Dit que le ce mode de calcul sera appliqué pour les années à venir

3) Demandes de subventions parlementaires pour divers travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

SOLLICITE auprès du ministère de l'intérieur une subvention parlementaire à hauteur de 50% par opération, pour un total de 7653.51€.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'accusé de réception du caractère complet du dossier

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

4) Groupement de commandes pour la mise en place du feu d'artifice intercommunal du 13 juillet 2011

CONSIDERANT l'intérêt d'un marché public à procédure adaptés commun pour la prestation d'un spectacle de pyrotechnique et sonorisation pour le feu d'artifice intercommunal du 13 juillet 2011

Le conseil municipal après en avoir délibère et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de groupement de commandes

5) Tarifs vide-greniers

Le conseil municipal après en avoir délibère et a l'unanimité

Décide :

- Pour les Dampmartois 8 € les 2 m linéaires

- Pour les extérieurs 16 € les 2 m linéaires

- Pour les Dampmartois 10 € les 3 m linéaires

- Pour les extérieurs 20 € les 3 m linéaires

Dit que ces tarifs seront maintenus pour les vide-greniers des années à venir

Dit que le vide-greniers sera interdit aux professionnels

III – décisions :

- 1) Convention avec L'UNA'DOM (anciennement ASSAD),
- 2) Contrat d'engagement avec Dominique CAGÉ de l'Orchestre Mille-Music

- 3) Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec ARAN
- 4) Contrat avec CONCEPT
- 5) Maintenance du terminal carte bleue

IV - SIGNATURE DES MARCHES :

- 1) Mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations communales

Un appel d'offres a été lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations communales, il a été retenu : le cabinet b&n architectes 57 avenue Henri Dunant BP 33 a Meaux

- 2) Mission contrôle technique,

Un appel d'offres a été lancé pour la mission contrôle technique, après consultation il a été retenu : la société Qualiconsult parc de la haute maison 16 rue Galilée à Champs sur Marne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire
Georges CARRÉ